

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de Châteauneuf-les-Martigues - Contrat départemental de
développement et d'aménagement 2017/2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Châteauneuf-les-Martigues pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

- **REHABILITATION DU BATIMENT DE LA « MAISON POUR TOUS » A LA MEDE**

La « Maison pour tous » propose des activités culturelles en rapport avec la pratique de la danse, du sport, du dessin, de la couture et de l'anglais. Les locaux présentent un état de vétusté alarmant qui contraint la commune à réaliser une réhabilitation complète du bâtiment.

Les travaux sont programmés sur une période de trois ans et comprendront :

- le remplacement des menuiseries et portes extérieures ;
- l'installation d'un nouveau système de chauffage thermodynamique réversible ;
- la mise aux normes des escaliers extérieurs de secours ;
- la reconfiguration des salles ;
- la réfection de la toiture terrasse ;
- la création du système de ventilation ;
- la rénovation des façades ;
- la mise en œuvre des accès aux personnes à mobilité réduite.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 450 000 € HT, dont 150 000 € HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 270 000 € dont 90 000 € pour la tranche 2018.

- **RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE C.C.A.S ET LES SERVICES MUNICIPAUX**

Les locaux actuels affectés au C.C.A.S et à la Maison des quartiers sont en réalité d'anciennes maisons de village accolées et réaménagées, au fil du temps, en locaux administratifs dont l'état des planchers et des toitures est défectueux.

Les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas circuler au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage en raison des différences de hauteur de paliers. Les couloirs et les portes de bureaux ne sont pas aux normes.

La commune souhaite, sur préconisation du maître d'œuvre, démolir et reconstruire un bâtiment qui comportera trois niveaux, dont la surface de plancher sera de 524 m². L'agrandissement du bâtiment permettra l'installation des services administratifs communaux et de la Mission Locale qui accompagne les jeunes en recherche d'emploi.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 1 227 500 € HT dont 807 500 € HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 736 500 €, dont 484 500 € pour la tranche 2018.

- TRAVAUX DE RENOVATION DU CINEMA MARCEL PAGNOL

Le cinéma Marcel Pagnol fêtera à l'automne 2018 ses 30 ans. Le bâtiment nécessite des interventions correctives ou d'amélioration. Il s'agira de moderniser le hall d'accueil, de refaire les peintures extérieures et intérieures, de changer les revêtements des sols et des murs et d'effectuer des travaux de second œuvre.

Le montant global de l'opération, prévue en 2018, s'élève à 60 500 € HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 36 300 €

- CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES

La commune possède deux salles des fêtes vieillissantes, dont la capacité d'accueil est limitée, ce qui ne permet plus d'y organiser des manifestations importantes.

Le projet consistera à réaliser une nouvelle salle polyvalente, en lien direct avec le pôle culturel J-C Izzo qui rassemble une médiathèque, une galerie d'exposition, une maison de la musique et les archives municipales.

Le bâtiment comprendra une salle modulable de spectacles d'une superficie de 1 000 m², deux vestiaires transformables en salles de réunion qui seront mises à la disposition des associations, un hall d'entrée, un office pour stocker le matériel, une buvette et des toilettes.

Le montant global de l'opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève à 422 000 € HT, dont 34 875 € HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 253 200 € dont 20 925 € pour la tranche 2018.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 631 725 € pour la tranche 2018 du contrat départemental 2017/2019 sur une dépense subventionnable totale de 1 052 875 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 214 du 30 juin 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL